



## INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES POUR LE PLAN DE MODERNISATION DE L'APPAREIL DE FORMATION

Cette information vous est communiquée afin de vous informer de :

- vos droits et des modalités de l'utilisation de vos données personnelles,
- des engagements en matière de protection des données à caractère personnel de la Région Occitanie.

### RESPONSABLE DE TRAITEMENT

---

Le responsable de traitement est la Région Occitanie représentée par sa présidente Carole DELGA.

**Une question concernant le traitement de vos données personnelles ? Vous pouvez exercer vos droits :**

- Par courrier : 22 boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse Cedex 9,
- Par mail : [dpd@laregion.fr](mailto:dpd@laregion.fr) (uniquement pour les questions relatives au traitement des données personnelles).

### ASSISTANCE

---

**Pour tout besoin d'information sur le plan régional de modernisation de l'appareil de formation** : merci de contacter le Service Gouvernance Prospective Evaluation : [modernisationdelappareildeformation@laregion.fr](mailto:modernisationdelappareildeformation@laregion.fr)

### TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES

---

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre du plan de « modernisation de l'appareil de formation » est établi en conformité avec les dispositions du Règlement Général pour la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés » dans sa dernière version modifiée.

Le traitement des données est fondé sur **l'exécution d'un contrat et l'exécution de mesures précontractuelles à votre demande.**

Le plan régional de modernisation de l'appareil de formation propose aux opérateurs de formation (organismes de formation et centres de formation d'apprentis) d'Occitanie souhaitant s'engager dans une démarche de modernisation de bénéficier d'un accompagnement de prestataires de la Région pour soutenir la digitalisation de leurs formations et le développement d'innovations pédagogiques. Pour ce faire, les opérateurs de formation communiquent leur projet de modernisation dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt lancés par la Région, par le biais d'un questionnaire à renseigner en ligne.

L'accompagnement à la modernisation des opérateurs de formation se traduira, avant la phase de mise en œuvre des plans d'actions, par la signature d'une convention entre la Région et l'opérateur de formation, afin de formaliser l'engagement de ce dernier pour la réalisation des actions nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'innovation.

Le traitement des données effectué dans le cadre du plan a ainsi **pour finalité** :

- le recueil des dossiers de réponse déposés par les opérateurs de formation dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt modernisation de l'appareil de formation, via un questionnaire en ligne sur le site de la Région,
- la gestion par la Région des dossiers de réponse déposés : elle peut nécessiter de contacter les opérateurs de formation (courriers, mails, appels téléphoniques et visites sur place), en cas de compléments d'informations nécessaires au traitement de leur demande, pour informer des suites données aux projets ou assurer le suivi / évaluation des projets.
- la prise de contact par les prestataires de la Région avec les opérateurs de formation (mails, appels téléphoniques et visites sur place) pour construire le diagnostic et plan d'actions, puis le mettre en œuvre et assurer son suivi / évaluation.

Il est également proposé le recueil du consentement des opérateurs de formation pour recevoir des informations relatives à la publication des prochains appels à manifestation d'intérêt « Modernisation de l'appareil de formation ». Ce service d'envoi d'information peut être refusé sans subir de préjudice. Le consentement n'est pas définitif, il peut à tout moment être retiré sur simple demande par mail à l'adresse suivante : [modernisationdelappareildeformation@laregion.fr](mailto:modernisationdelappareildeformation@laregion.fr).

Les traitements des données utiles au dispositif « Plan de modernisation de l'appareil de formation » sont conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

**Données collectées** : elles font l'objet de traitements informatiques et sont limitées au strict nécessaire pour la constitution d'un dossier, respectant ainsi l'obligation de minimisation.

**Organismes destinataires ayant accès aux données** : nous veillons à ce que seules les personnes habilitées et autorisées puissent y accéder.

Nos prestataires de services et nos partenaires peuvent être destinataires pour réaliser les prestations que nous leur confions. La Région vous garantit qu'elle vérifie et exige que ses sous-traitants présentent des garanties suffisantes en matière de protection des données personnelles.

Certaines données personnelles peuvent être adressées à des tiers ou à des autorités légalement habilitées pour satisfaire nos obligations légales, réglementaires ou conventionnelles.

Vos données sont :

- **communiquées exclusivement aux services de la Région Occitanie ainsi qu'à ses sous-traitants** qui traiteront les données pour son compte :
  - prestataires ayant en charge l'élaboration et la mise en œuvre du diagnostic et du plan d'actions de modernisation de l'opérateur de formation,
  - Carif-Oref Occitanie,
  - Sphinx, éditeur de logiciel utilisé pour le questionnaire en ligne renseigné par les opérateurs de formation lors des appels à manifestation d'intérêt.
- **conservées**
  - Pour les dossiers retenus : pour la bonne exécution du contrat, pendant toute sa durée et pendant une durée supplémentaire de 12 mois. Le plan régional de modernisation de l'appareil de formation sera en effet pérennisé au travers d'un espace ressources en ligne, administré par la Région et le Carif-Oref Occitanie, proposant aux opérateurs de formation la mise à disposition de livrables présentant les méthodes et outils innovants expérimentés (outils types de diagnostic et de méthodologie de projets, plans d'actions type suivant les thématiques abordées...). Cette production de livrables permettra ainsi une modélisation, accessible aux organismes de formation durant le plan de modernisation de l'appareil de formation puis pérennisée après la fin du plan après sa finalisation.

- *Pour les dossiers non retenus* : s'il n'est pas donné suite après mail de rejet adressé par la Région ; le demandeur pouvant se repositionner pendant la durée d'exécution du programme, toute nouvelle demande écrasera les données du dossier précédent et non retenu. Sans nouveau dossier déposé, la durée de conservation des dossiers non retenus sera identique à celle des dossiers retenus.

A l'issue de cette durée, elles **seront effacées ou seront anonymisées pour être conservées uniquement à des fins statistiques.**

Vos données ne sont pas :

- vendues ou utilisées **pour une finalité autre que celle évoquée** précédemment.
- transférées vers un pays tiers à l'Union Européenne ou une organisation internationale.

## DROITS DE LA PERSONNE CONCERNEE PAR LE TRAITEMENT

Dans le cadre du traitement de vos données à caractère personnel, vous **disposez de plusieurs droits issus du RGPD** que vous pouvez faire valoir à l'adresse [dpd@laregion.fr](mailto:dpd@laregion.fr), en justifiant au préalable de votre identité :

- droit d'**accéder à vos données** faisant l'objet d'un traitement (article 15 du RGPD),
- droit de **retirer votre consentement** à tout moment, sans remettre en cause le traitement mis en œuvre jusque-là (article 7 du RGPD),
- droit d'obtenir la **rectification de données inexactes** ou le complément de données incomplètes (article 16 du RGPD),
- droit d'obtenir **l'effacement de vos données**, dans les cas prévus à l'article 17 du RGPD,
- droit **d'obtenir la limitation du traitement** exercé sur vos données pour stopper tout ou partie du traitement de vos données, à l'exception de leur conservation (article 18 du RGPD),
- droit à **la portabilité de vos données** (article 20 du RGPD),
- droit de vous **opposer au traitement** pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données vous concernant, y compris un profilage (article 21 du RGPD),
- droit **d'introduire une réclamation** auprès de la CNIL (article 13 du RGPD).

## PROTECTION DE VOS DONNEES

- La Région Occitanie met en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles en vue de garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel afin d'empêcher que celles-ci soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Elle assure un niveau de sécurité adapté aux risques liés au traitement et à la nature des données à protéger.
- Il vous incombe d'assurer la confidentialité du mot de passe vous permettant d'accéder à votre compte : ne communiquez cette information à personne et n'oubliez pas de vous déconnecter avant de quitter un service.